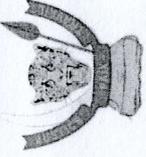


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 146/2024

A L'ETABLISSEMENT SEULE LA FOI.

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/009/2024, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains neuf cent quatre-vingt-sept mille cent quarante-deux, quatorze centimes (USD 987 142,14) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille neuf cent dix (USD 6 910), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 12/08/2024

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KATEMBE MBAYI  
Directeur Général